

Etude d'évaluation des incidences Natura 2000
Travaux en milieux aquatiques (cours d'eau ou zones humides)

(Items n°3, 4, 5, 6, 7 de l'arrêté du Préfet de région du 1^{er} décembre 2014 relatif au régime d'autorisation propre à Natura 2000)

Définition des travaux réalisés : le présent formulaire concerne les travaux entrant dans le champs d'application du régime propre à Natura 2000 tels que définis aux items 3, 4, 5, 6 et 7 de l'arrêté du 1^{er} décembre 2014.

Toutefois, il est très fréquent qu'une opération concernée par un item, le soit aussi pour un autre item, voire que l'opération prise dans sa globalité relève au final d'une déclaration au titre de la « loi sur l'eau ». Si une procédure au titre de la « loi sur l'eau » est requise, l'évaluation des incidences Natura 2000 doit alors être incluse dans le dossier loi sur l'eau et il n'est pas nécessaire de remplir le présent formulaire.

Pour savoir de quelle procédure relève votre projet, il convient de cocher dans le tableau ci-dessous les caractéristiques correspondant à votre projet :

	0	1	2	3
Création d'un obstacle dans un cours d'eau	Sans objet <input type="checkbox"/>	Hauteur de chute $h \leq 10$ cm <input type="checkbox"/>	Hauteur de chute $10 < h \leq 20$ cm <input type="checkbox"/>	Hauteur de chute $h > 20$ cm <input type="checkbox"/>
Création d'un plan d'eau	Sans objet <input type="checkbox"/>	Superficie $s \leq 500$ m ² <input type="checkbox"/>	Superficie $500 < s \leq 1000$ m ² <input type="checkbox"/>	Superficie $s > 1000$ m ² <input type="checkbox"/>
Création d'un barrage de retenue	Sans objet <input type="checkbox"/>	Hauteur inférieure $h \leq 1$ m <input type="checkbox"/>	Hauteur $1 < h \leq 2$ m <input type="checkbox"/>	Hauteur $h > 2$ m <input type="checkbox"/>
Destruction de zone humide ou de marais (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais)	<i>Pour la partie de la réalisation prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000</i>			
	Sans objet <input type="checkbox"/>	Superficie impactée $s \leq 100$ m ² <input type="checkbox"/>	Superficie impactée $100 < s \leq 1000$ m ² <input type="checkbox"/>	Superficie impactée $s > 1000$ m ² <input type="checkbox"/>
Réalisation de réseaux de drainage	<i>Pour la partie de la réalisation prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000 ou lorsque le point de rejet se situe en site Natura 2000</i>			
	Sans objet <input type="checkbox"/>	Superficie drainée $s \leq 1$ ha <input type="checkbox"/>	Superficie drainée $1 < s \leq 20$ ha <input type="checkbox"/>	Superficie drainée $s > 20$ ha <input type="checkbox"/>

Analyse des résultats :

Si au moins une case est cochée dans la colonne 3 du tableau ci-dessus, la totalité du projet doit faire l'objet d'un dossier loi sur l'eau. Le remplissage de la suite du présent formulaire n'est alors pas nécessaire. Il convient de se rapprocher du service en charge de la police de l'eau à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) pour plus de renseignements sur la procédure à suivre (voir coordonnées en dernière page). ATTENTION, les travaux en cours d'eau peuvent impacter des zones de frayères, si c'est le cas, les travaux relèvent également de la loi sur l'eau.

Si aucune case n'est cochée dans la colonne 3 mais qu'au moins une case est cochée dans la colonne 2, le projet rentre dans le cadre du régime propre à Natura 2000. Vous devez remplir les pages suivantes du présent formulaire.

Si aucune case n'est cochée dans les colonnes 2 et 3, le projet ne relève alors ni de la loi sur l'eau ni du régime d'autorisation propre à Natura 2000. Il n'est pas nécessaire de remplir le présent formulaire.

IDENTITE DU DEMANDEUR :

Nom et prénom	
Adresse postale	
Téléphone	
Adresse électronique	

LOCALISATION DES TRAVAUX :

Commune	Section cadastrale	n° de parcelle	Nom du cours d'eau éventuellement concerné par les travaux

ELEMENTS REGLEMENTAIRES

Site inscrit pour la préservation du paysage: oui non

Site classé pour la préservation du paysage: oui non

Attention : les travaux en sites inscrits sont soumis à déclaration préalable et les travaux en sites classés sont soumis à autorisation préalable. Les dossiers de déclaration ou d'autorisation sont à transmettre à la Direction départementale des territoires et de la mer du département (voir coordonnées en dernière page).

DESCRIPTION DES TRAVAUX :

Préciser la finalité des travaux, leur nature, les modes opératoires retenus, les périodes d'intervention, les conditions d'accès à la zone de travaux.... En cas de création de mare ou de plan d'eau, préciser le cas échéant les espèces qu'il est prévu d'y introduire. Fournir des plans détaillés (voir pièces à joindre plus loin).

SITE(S) NATURA 2000 CONCERNE(S) :

		Directive (1)	
		Habitats Faune Flore	Oiseaux
Nom			
Nom			

Contacts :

Un contact a-t-il été pris par le pétitionnaire avec le chargé de mission du site (1) (3) : oui non

Un contact a-t-il été pris par le pétitionnaire avec le technicien rivière du bassin versant : (1) (4) : oui non

Objectif de conservation de ce(s) site(s) : (1) et (2)

Habitats forestiers landes, tourbières... rivières zones humides

Autres : (préciser)

Espèces animales et végétales à préciser (*plantes, oiseaux, chauve-souris, insectes,...*) :

PRECISIONS SUR LES ENJEUX NATURA 2000 LIES AUX TRAVAUX : (1) et (2)

	OUI	NON
* Présence d'habitats d'intérêt communautaire sur l'emplacement des travaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'habitats d'intérêt communautaire en aval des travaux (en lien avec un risque de transfert de pollution par ruissellement ou via le cours d'eau, modification des conditions hydrauliques...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'habitats d'intérêt communautaire sur une parcelle contiguë (dans le cas d'un barrage prendre en compte la mise en eau des parcelles situées en amont)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'habitats d'intérêt communautaire sur la zone d'évolution des engins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'une espèce d'intérêt communautaire ou d'habitats d'une espèce d'intérêt communautaire sur l'emplacement des travaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'une espèce d'intérêt communautaire ou d'habitats d'une espèce d'intérêt communautaire en aval des travaux (en lien avec un risque de transfert de pollution par ruissellement ou via le cours d'eau, modification des conditions hydrauliques...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'une espèce d'intérêt communautaire ou d'habitats d'une espèce d'intérêt communautaire sur une parcelle contiguë (dans le cas d'un barrage prendre en compte la mise en eau des parcelles situées en amont)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Présence d'une espèce d'intérêt communautaire ou d'habitats d'une espèce d'intérêt communautaire sur la zone d'évolution des engins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si au moins UN « OUI » coché => vous devez apporter les compléments nécessaires afin d'évaluer l'incidence des travaux projetés sur les espèces et habitats pour lesquels ce site a été désigné, et préciser les modalités de suppression de ces incidences (voir page suivante).

Si AUCUN « oui » coché => projet considéré sans incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 cité(s) ci-dessus.
L'évaluation d'incidence est terminée, datez et signez.

Fait à, le.....
Signature du demandeur :

JOINDRE :

Une carte de localisation du projet au 1/25 000^e. Cette carte devra situer la ou les parcelles concernées par le projet par rapport au périmètre du site Natura 2000.

Un plan de localisation précis des travaux projetés sur fond de cartographie des habitats d'intérêt communautaire (2) sur lequel la zone d'évolution des engins sera également positionnée.

Un ou plusieurs schémas, plans présentant les travaux si nécessaires à la compréhension.

Le présent formulaire est à transmettre à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) concernée par le lieu du projet de travaux (voir coordonnées en dernière page).

- (1) cocher la case concernée
- (2) les données relatives à Natura 2000 (fond cartographique, données faune et flore...) figurent sur le site : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map ou sont à demander à l'opérateur du site Natura 2000 concerné (voir note ci-dessous)
- (3) coordonnées des opérateurs N2000 sur la page dédiée du site Internet de la DREAL : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/documentations-et-contacts-a2545.html>
- (4) la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) peut transmettre les coordonnées des structures de bassin versant (voir coordonnées en dernière page)

SUITE DE L'ETUDE D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

**si au moins un OUI a été coché dans le questionnaire précédent
relatif aux enjeux Natura 2000 liés aux travaux**

Mesures permettant de supprimer les incidences sur les habitats ou espèces pour la conservation desquels le site Natura 2000 a été désigné:

(ex. : mise en défens de zones sensibles, période de travaux, matériel ou technique employés, maîtrise des matières en suspension lors des travaux, sensibilisation des entreprises...).

Pour faciliter la compréhension des mesures proposées, tout document détaillant les mesures ainsi que des plans et schémas peuvent être annexés au présent formulaire.

Je m'engage à respecter l'intégralité de ces mesures.

Fait à

Le

Signature du demandeur:

Contacts au sein des services de l'État en département :

Service en charge du régime d'autorisation propre à Natura 2000 et de la police de l'eau

<p>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes d'Armor Service Environnement 1, rue du Parc CS 52256 22022 SAINT-BRIEUC Cedex tel : 02 96 62 47 62 courriel : ddtm-se@cotes-darmor.gouv.fr</p>	<p>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Finistère Service Eau et Biodiversité 2, Boulevard du Finistère 29 325 QUIMPER CEDEX tel : 02 98 76 59 55 courriel : ddtm-seb@finistere.gouv.fr</p>
<p>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) d'Ille-et-Vilaine Service Eau et Biodiversité 12, rue Maurice Fabre CS 23167 35031 RENNES CEDEX tel : 02 90 02 31 38 courriel : ddtm-seb@ille-et-vilaine.gouv.fr</p>	<p>Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Morbihan Service Eau Nature et Biodiversité 11, Bouvelard de la Paix BP 508 56019 VANNES CEDEX</p> <p>Pour Natura 2000 : tel : 02 97 68 21 79 courriel : ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr</p> <p>Pour la police de l'eau : tel : 02 97 68 21 57 courriel : ddtm-sbef-mare@morbihan.gouv.fr</p>